

PELTRE

Infos



NOVEMBRE 2025 # 63 BULLETIN MUNICIPAL



LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE PELTRE



PELTRE

Infos



Sommaire

COMMUNICATION MUNICIPALE EN PÉRIODE DE RÉSERVE ÉLECTORALE

→ CADRE DE VIE

- P 4** Quizz du LIEC
- P 5** 155 ans de la bataille de Peltre
- P 6** Les travaux d'été d'embellissement et de fleurissement
- P 7** Nettoyons la nature
- P 8** Sortie intergénérationnelle
- P 9** Les travaux à l'école primaire
- P 10** Ombrière photovoltaïque
- P 11** Espace sans tabac
- P 12** Nouveau Conseil Général à la Congrégation



→ VIE CULTURELLE

- P 13** Concert exceptionnel de l'Orchestre National de Metz Grand-Est
- P 13** Folk à Peltre



→ VIE SCOLAIRE

- P 15** Bilan de rentrée des classes
- P 16** Une rentrée sous les couleurs de la solidarité



→ VIE ASSOCIATIVE : parole aux associations

- P 17** Forum des associations
- P 19** Reprise des activités de l'Association Familiale
- P 20** L'AEA
- P 21** Fin d'été et début d'automne actifs pour le CELAP
- P 21** Fête des voisins aux Champs Dorés



→ VIE MUNICIPALE

- P 22** Comptes Rendus du Conseil Municipal
- P 24** Recensement de la population
- P 25** Annulation du PLUI

Directeur de la publication

et coordination : Walter KURTZMANN

Equipe éditoriale :

Jacques DEVAVRY, Nadine GARCIA, Walter KURTZMANN, Monique LEYDER, Cathy MOMPERT, Jean-Marc RACHULA et Elisabeth WIRTZ

Photographies :

Walter KURTZMANN, Monique LEYDER, Jean-Marc RACHULA

Conception et Impression : TEKPRESSE (57) telpresse@orange.fr

Tirage : 900 exemplaires

Document distribué par l'équipe municipale. Imprimé avec des encres à base d'huiles végétales et non minérale sur papier FSC

→ VIE ÉCONOMIQUE

- P 26** Bistrot de Vincent

→ HOMMAGE

- P 27** Hommage à Gilbert KESSE

→ INFOS

- P 28** Etat civil : naissances, mariages, décès
- P 28** Agenda des manifestations



Communication municipale en période de réserve électorale

La période de réserve électorale pour les élections municipales de 2026 a débuté depuis le 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au jour de l'élection. Cette période impose des règles strictes de communication aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La communication institutionnelle est autorisée à condition qu'elle soit strictement informative. Elle peut évoquer la vie locale, les événements à venir ou le fonctionnement des services publics. Toute formulation polémique ou toute communication qui pourrait influencer le débat électoral est interdite.

Sont ainsi concernés, entre autres, les bulletins d'information des communes et des EPCI avec notamment l'éditorial de l'exécutif et les tribunes politiques.

C'est pourquoi, ce bulletin ne comporte pas d'éditorial.

Bonne lecture !

Walter KURTZMANN
Votre Maire



Un quiz autour des sciences

Avec plus d'une trentaine de participants en 2024, le LIEC (**Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux**) du campus Bridoux est revenu, vendredi 18 juillet, pour la 2^{ème} année consécutive, avec un tout nouveau quiz géant dans le cadre de sa mission de vulgarisation de la science !

Dans une ambiance détendue, cette animation qui sort des sentiers battus était proposée par la Commune et l'Eurométropole de Metz.

Tout en jouant, les participants petits et grands ont pu découvrir les sujets sur lesquels les chercheurs et les chercheuses travaillent actuellement : stockage de carbone, projets art & sciences, dépollution des sols, espèces invasives et bien d'autres encore !

Pour répondre aux questions, les joueurs avaient des images à observer, des objets à manipuler, des choses à sentir et même des sons à écouter.

Une série de réponses possibles était proposée aux joueurs et un système de panneaux donnés à chaque participant permettait à chacun de choisir sa réponse. Ensuite, une photo prise par l'animateur était analysée par l'intelligence artificielle et comptabilisait les scores des uns et des autres.

Tout le monde a pu tenter de répondre : au mieux on avait la bonne réponse, au pire on la découvrait dans une courte vidéo d'explications données par les chercheurs eux-mêmes !





155 ans de la bataille de Peltre

Samedi 27 septembre, le Conseil Municipal et le Souvenir Français de la Moselle ont commémoré, en présence de nombreux portes-drapeau et des membres de l'association du 67^{ème} de ligne costumés en soldats, **les 155 ans du combat de Peltre**.

Cette cérémonie était organisée en mémoire d'environ **167 militaires français du Général Lapasset tués en cette journée du 27 septembre 1870 lors d'un épisode méconnu de la guerre franco-prussienne.**

Après quelques heures d'affrontement, la bataille a rendu son verdict : c'est une tuerie sans vainqueur. Prussiens et Français comptent leurs morts et leurs disparus. Le bilan fut en effet terrible : 330 soldats hors de combat en une matinée dont 163 tués du côté prussiens et 167 chez les Français.

En représailles, le village fut entièrement incendié sur ordre du prince Frédéric-Charles de Prusse (en allemand : Friedrich Karl von Preußen), dit « **le Prince Rouge** » ce qui eut des conséquences terribles pour notre commune : avant la guerre, elle comptait environ 670 habitants alors qu'après 1870, sa population était réduite à 365.

Après un rappel historique du déroulé de cette triste journée, MM. Patrick Grelot, conseiller départemental, Walter Kurtzmann, maire de Peltre, Nicolas Vignos, directeur de l'ONACVG de la Moselle et M. Alain Hissette, délégué général adjoint du Souvenir Français de la Moselle ont déposé une gerbe devant la grande croix érigée en 1922 au cimetière communal par le Souvenir Français. Après la traditionnelle minute de silence et le refrain de la Marseillaise, les membres de l'association du 67^{ème} de ligne ont tiré une impressionnante salve d'honneur.

Cette cérémonie a été suivie en milieu d'après-midi par une conférence très appréciée du passionné et passionnant historien Patrick SERRE sur l'histoire de la quelque peu oubliée guerre franco-prussienne, également appelée « **Guerre de 1870** », du siège de Metz et de la bataille de Peltre.



La guerre de 1870-1871 ; cette « **année tragique** » selon Victor HUGO, eut de nombreuses répercussions et influença la géopolitique de l'ensemble de l'Europe et du monde. Elle précipita l'unité allemande et acheva l'unité italienne. Elle fit basculer la France du 3^{ème} empire à la République mais elle l'affaiblira avec la perte de l'Alsace et de la Moselle. Elle instillera aussi les germes de la revanche et fut la matrice des deux conflits suivants du XX^{ème} siècle.





L'embellissement de notre commune, pas seulement l'affaire des petites fleurs

Contraintes budgétaires, évolution des attentes citoyennes, engagements en faveur de la biodiversité, lutte contre le changement climatique ... tous ces facteurs ont contribué à faire évoluer le fleurissement dans notre commune et plus largement la place du végétal.

« L'embellissement de la commune, ce n'est pas seulement l'affaire des « petites fleurs » !

L'ensemble des strates arborées, arbustives et herbacées doit être pris en compte pour des aménagements végétalisés tout au long de l'année.

« Le fleurissement est un atout indéniable pour améliorer le cadre de vie des habitants. Une démarche indispensable aussi pour favoriser la biodiversité. Le choix du Conseil Municipal est de suivre le référentiel du CNVVF (Conseil National des Villes et Villages Fleuris) qui l'a fait évoluer depuis 2011 avec une nouvelle grille qui analyse toutes les formes de végétalisation et l'ensemble des démarches de développement durable engagées par la collectivité » souligne Julie Vaneson, la responsable du Service Technique depuis août 2024.

MOINS D'ANNUELLES, PLUS DE VIVACES...

Le virage de l'intégration des vivaces adaptées à des sols peu filtrants, des espèces à floraison prolongée ou précoce, des bulbes et des graminées dans les massifs fleuris et de la baisse de la présence des annuelles ou la plantation d'annuelles encore moins gourmandes en eau, a été pris par la commune ces dernières années. Ce choix est aussi dicté par une nécessité économique dans un contexte de baisse des finances publiques. Il a permis de diminuer les coûts de création et d'entretien de ces aménagements. Un choix également lié à la volonté du Conseil Municipal de réduire l'impact environnemental de ces aménagements et d'offrir un fleurissement plus étalé dans le temps et moins sophistiqué.



PLUS D'ARBRES !

Les bénéfices multiples reconnus aux arbres ont conduit le Conseil Municipal à renforcer la présence des arbres dans les aménagements existants ou nouvellement créés. Ce sera notamment le cas rue de la Horgne et rue des Rouaux dans certains espaces verts où des fosses de plantation ont été préparées. Il est nécessaire de s'orienter vers des espèces tolérantes aux fortes températures et au manque d'eau, sans pour autant négliger le risque d'autres types d'épisodes climatiques exceptionnels, notamment des pluies intenses voire les tempêtes.





Une opération citoyenne au service de la planète

Pour la 28 année consécutive, les centres E.Leclerc ont organisé l'opération « Nettoyons la nature », une initiative emblématique en faveur de la préservation de l'environnement.

Cette action à la fois écologique et éducative vise à sensibiliser petits et grands à l'importance de protéger notre planète et à réduire notre impact sur la nature. Elle rappelle aussi, malheureusement, les conséquences visibles des comportements irresponsables de certains vis-à-vis de l'environnement.

Le samedi 20 septembre, équipés de gants, de sacs poubelles et de pinces, une trentaine d'adultes se sont engagés avec enthousiasme dans une vaste chasse aux déchets autour du village. Cette action citoyenne organisée pour la 11^{ème} année consécutive s'est poursuivie **le vendredi 26 septembre** grâce à la mobilisation des élèves et de leurs enseignantes, venus prêter main-forte pour nettoyer les derniers recoins de notre commune.

La collecte, malheureusement abondante, démontre combien il reste à faire pour réduire notre production de déchets et adopter des comportements plus respectueux de l'environnement.



Un grand merci aux enfants, aux enseignants et à tous les bénévoles pour leur engagement écologique et leur sens civique.

Chacun de nous a un rôle à jouer : chaque déchet ramassé, c'est un geste pour la planète ; chaque déchet jeté au sol, c'est une menace durable pour les écosystèmes.

*Restons vigilants, responsables
et unis pour la santé
de notre Terre.*





Sortie intergénérationnelle

Du courage, il en fallait le 29 octobre, mais nos Senior(e)s en ont vu d'autres. De la boue et encore de la boue, il y en avait ce matin-là à la Cueillette, mais un rayon de soleil, une température clémence a suffi à faire de cette matinée un moment de grande convivialité entre générations.

Merci aux jeunes de la Commission Jeunesse citoyenne qui n'ont pas hésité à salir les bottes pour aider à la récolte de choux, poireaux, salades, fleurs....et autres potirons

Au-delà de la récolte, cette sortie conviviale est une parenthèse qui ne se referme pas. Dès le retour des beaux jours, avis aux amateurs, nous renouvelerons avec cette belle expérience.



The poster features several icons of noisy construction equipment: a power drill, a jackhammer, a cement mixer truck, a lawnmower, a chainsaw, and a motor cultivator. Below these, it says "et autres appareils bruyants..." (and other noisy devices). On the right side, there's a large yellow emoji of a person screaming with hands on their ears, with the text "USAGE EXCLUSIVEMENT AUTORISÉ" (Use exclusively authorized) above it. It specifies times for use during the week (8h-12h • 14h-19h), on Saturday (8h-12h • 14h-19h), and on Sunday/holiday (Interdit - Prohibited). A red octagonal sign in the bottom right corner says "STOP AU BRUIT". In the bottom left, a quote reads: "Pour la tranquillité de chacun et de tous, je respecte!" (For the peace of everyone, I respect!).

PERCEUSE PERFORATEUR BÉTONNIÈRE

TONDEUSE TRONÇONNEUSE MOTOCULTEUR

et autres appareils bruyants...

Pour la tranquillité de chacun et de tous, je respecte !

STOP
AU BRUIT

USAGE EXCLUSIVEMENT AUTORISÉ

en semaine → 8h-12h • 14h-19h

samedi → 8h-12h • 14h-19h

dimanche / jour férié

Interdit



Désamiantage et nouveau revêtement de sol pour la rentrée 2025

Les classes et les couloirs de l'école élémentaire présentaient encore des traces d'amiante dans la colle du sol.

Des contrôles réguliers sont organisés par un organisme agréé afin de s'assurer que la situation ne présente pas de danger pour la santé des enfants et des enseignants mais le Conseil Municipal a décidé d'anticiper le remplacement de ces sols pour ne prendre aucun risque.

L'opération s'avérait toutefois délicate : *comment réaliser des travaux susceptibles de générer beaucoup de bruit alors que les enfants sont en classe ?*

IMPOSSIBLE !

C'est donc une vraie course contre la montre qui s'est engagée pendant les vacances scolaires d'été.

L'équipe technique municipale a procédé au déménagement de tout le mobilier de l'étage de l'école après un important tri réalisé par les enseignantes.

La société GCM Démolition (67 – Bouxwiller) est ensuite intervenue pour installer un confinement avant de procéder à un désamiantage complet, dans des conditions de sécurité optimales.

L'entreprise Debra (57 – Marly) a pris le relais pour installer un nouveau revêtement de sol.

D'autres améliorations seront réalisées par l'équipe technique municipale : rénovation des WC, remise en peinture des classes ainsi que divers petits travaux d'entretien.

Et ce n'est pas fini : il faudra répéter l'opération au cours de l'été 2026 pour le couloir, le bureau de direction, la salle de pause et les salles de classe du rez-de-chaussée.





Ombrière photovoltaïque

Les travaux de construction d'une ombrière photovoltaïque sur le parking de la mairie par la société ENSIO (57- Metz) ont commencé le 25 août dernier et se sont terminés le 23 septembre par la mise en service de l'installation.

D'une puissance de 14,4 kWc (kilowatts-crête), cet équipement permettra de fournir de l'électricité à la mairie et aux bâtiments situés autour : la salle des fêtes, les écoles, le périscolaire et le couaroil.

Au total, 32 panneaux photovoltaïques ont été installés sur une surface de 64 m² représentant une production annuelle estimée à 15,351 MWh.

Cette nouvelle installation permettra ainsi à la commune de diminuer sa facture d'électricité en autoconsommant l'électricité produite. Elle améliorera également le confort des usagers du parking en créant des places de stationnement à l'ombre.

→ LE PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION EST LE SUIVANT :

- Coût des travaux : 71 957 €
- Subvention attribuée par la Région Grand Est : 4 200 €
- Fond de Compensation de la TVA à percevoir : 11 804 €
- Subvention de Fonds Vert de l'Eurométropole de Metz (50% de la charge nette restant à la commune) : 27 976 €





Espace sans tabac

Depuis juillet 2025, de nouvelles mesures ont été prises pour protéger la jeune génération des méfaits du tabagisme passif.

Le décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 a effectivement modifié l'article R. 3512-2 du code de la santé publique en élargissant l'interdiction de fumer à certains lieux extérieurs, notamment ceux fréquentés par des mineurs.

Aux abords des écoles, des collèges, des lycées, des installations sportives, se sont ajoutés : les parcs et jardins publics, les plages bordant toutes zones de baignade, les abribus, les quais de gare, les espaces ouverts aux abords des bibliothèques, les piscines et les installations sportives.

Ces interdictions s'ajoutent aux restrictions déjà existantes comme l'interdiction de fumer dans les lieux publics couverts.

Le décret paru au journal officiel en juin 2025 prévoit que toute infraction à cette règle pourra être sanctionnée par une contravention pouvant aller de 135 à 750 €.

L'objectif de toutes ces restrictions a pour but la « dénormalisation » du tabac et la protection de l'environnement en limitant les déchets liés aux mégots.



Sachant que 20 000 à 25 000 tonnes de mégots sont abandonnées annuellement et qu'à lui seul, un mégot peut polluer 500 litres d'eau, la municipalité a pris des dispositions en distribuant aux parents d'élèves présents aux portes des écoles, aux élèves de l'IFSI et à la fête de l'AEA, des cendriers individuels de poche qui garderont en lieu sûr cendres et mégots de chacun.

Toutes ces mesures peuvent paraître contraignantes, mais elles ont pour but d'atteindre d'ici 2030
“La génération sans tabac” ... et 2030, c'est demain...

The poster features a green background with white trees and butterflies. It includes a silhouette of a family walking. The text reads:

**La Commune de
PELTRE**

**ESPACE
SANS
TABAC VAPOTAGE**

REDUIRE L'INITIATION AU TABAGISME
des jeunes et encourager l'arrêt du tabac

ELIMINER L'EXPOSITION AU TABAGISME PASSIF
notamment des enfants

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT
des mégots de cigarettes et des incendies

LA LIGUE contre le cancer

Action menée par la Ligue contre le cancer, soutenue par la commune de Peltre



Un nouveau Conseil Général à la tête de la Congrégation

Après les décès de sœur Geneviève BREDAR, économie générale, le 6 septembre 2023 puis de sœur Marie-Adèle ROSAR, supérieure générale le 28 novembre 2023, l'ensemble des sœurs de la Providence de Saint André s'est réuni en Chapitre Général au cours de la 1^{ère} quinzaine d'août pour élire un nouveau Conseil Général.

Venues de différents pays d'Europe, d'Afrique (essentiellement du Togo) et d'Asie (majoritairement du Vietnam) pour représenter plus de 200 sœurs réparties dans une cinquantaine de maisons de cette congrégation enseignante et hospitalière de droit pontifical et de spiritualité salésienne (Saint François de Sales), elles ont élu pour les 6 ans un nouveau Conseil Général (cf. photo ci-dessous)

Le Conseil de Congrégation est au service de chaque sœur, de chaque Province de la Congrégation et permet à la Supérieure générale une meilleure information sur les besoins spirituels et apostoliques de la Congrégation. Il favorise la connaissance réciproque et l'esprit d'unité. Il fait l'évaluation de ce qui se vit dans la Congrégation depuis le dernier Chapitre Général.

Soeur Josée CHABLIN (absente sur la photo) qui avait été économie générale durant 3 mandats avant sœur Geneviève a été renommée pour un nouveau mandat de 6 ans. Elle est en même temps Supérieure de la Communauté de la Maison Mère.



De gauche à droite : Sœur Melaine PITASSA, Sœur Pierre de Jésus COURS, Sœur Angèle BOROMBOZOU, Sœur Marie-Astrid HUBERT, supérieure générale et Sœur Marie-Thérèse TEKO-AGBO.

La Congrégation est gouvernée par la Supérieure Générale, assistée d'un Conseil Général comprenant des membres qui sont élues lors des chapitres généraux qui ont lieu tous les six ans.

Ce Chapitre Général s'est tenu dans une bonne ambiance d'écoute réciproque, de réflexion sur la réalité et en vue de l'avenir de la Congrégation. Il s'est terminé dimanche 17 août par une messe de clôture à 15h00.



Concert exceptionnel de l'Orchestre National de Metz Grand-Est

Mercredi 17 septembre, la Commune a eu le plaisir de recevoir, dans une salle des fêtes comble, l'Orchestre national de Metz Grand Est, pour un concert gratuit et exceptionnel avec 52 musiciens.

L'Orchestre qui se produit régulièrement dans la fosse de l'Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz se produit sur le territoire de la région Grand Est et également ailleurs en France et à l'étranger (Corée du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Turquie...).

Sous la direction de son chef d'orchestre **David Reiland**, il a proposé à un public enchanté "**Les noces de Figaro**" et "**la Symphonie n° 40**" d'Amadeus MOZART.

Après un court entracte, l'orchestre en résidence permanente à l'Arsenal à Metz, a poursuivi par une œuvre musicale très étonnante et inspirée des entraînantes musiques sud-américaines Le Boeuf sur le toit du compositeur français de Darius MILHAUD.

Une belle première qui a fait l'unanimité et qui demande à être renouvelée !



Du Folk à Peltre

Chaque année, dans toute la France, ce sont des centaines de festivals autour des musiques traditionnelles et de leurs influences. Chaque région a ses festivals où se côtoient souvent musiques locales et musiques d'ailleurs. Ils peuvent être très différents les uns des autres, selon les styles de musique, leur ampleur et ce qu'ils proposent (concert, atelier, bal...).

Samedi 11 octobre 2025, de 15h00 à 23h00, le plateau sportif (rue des Vignes) s'est animé pour une fête d'échanges et de partage autour du folk organisé par l'association « **Les Pères Fêtards** » en partenariat avec le Conseil Municipal.



VIE CULTURELLE

Les artistes et les fans s'étaient donnés rendez-vous autour d'un programme riche avec des différentes sessions de danses folkloriques, des ateliers d'initiations, des expositions de costumes traditionnels et un concert fest noz pour une soirée inoubliable.

À partir de 15h00, les groupes se sont succédés dans une ambiance joyeuse et sous un soleil d'automne très apprécié :

- **Le Cercle Celtique de Nancy** avec une démonstration des danses traditionnelles bretonnes : la gavotte de Lescouët, la Poignée de main de Kernascleden, le rond de Landeda, etc... ;
- **Les Trouvères du Tillet** de Guénange avec des anciennes danses de branles du Moyen-âge, des soyottes, des voltes et autres mazurka, polka, valse et skotish ;
- **Les Neugeottes** (noisettes en patois lorrain) avec des danses lorraines au son de l'orgue de barbarie à anches ;
- **Le Groupe folklorique Lorrain de Metz** avec des danses et rondes lorraines traditionnelles.

À 21h00, le festival s'est terminé par le concert **fest noz** du très attendu groupe emblématique de la musique bretonne Sonerien Du.

Cet événement fut l'occasion parfaite d'apprécier des sons souvent éloignés de notre quotidien et de découvrir les facettes de différentes cultures traditionnelles qui s'entrelacent au gré des notes et des danses, offrant une approche authentique des traditions.





Bilan de la rentrée scolaire



C'est sous un beau soleil que les enfants ont repris le chemin de l'école le lundi 1^{er} septembre 2025.

Les 78 élèves de l'école élémentaire sont répartis sur 3 classes :

- CP-CE1 avec **24 élèves** dont **15 CP** et **9 CE1** pour M^{me} BEAUDOUIN ;
- CE1-CE2 avec **24 élèves** dont **7 CE1** et **17 CE2** pour M^{me} LOTH ;
- CE2-CM1-CM2 avec **30 élèves** avec **20 CM1** et **10 CM2** pour M^{me} THOUVENIN (directrice) qui est déchargée le jeudi par M. Huysentruyt.

Les évaluations nationales ont eu lieu du 8 au 12 septembre. Les résultats sont bons dans l'ensemble. Ils ont été transmis aux familles avant les vacances de Toussaint.

Les enseignantes ont pris contact avec les familles pour les enfants ayant eu quelques difficultés lors de ces évaluations.

Un stage de remise à niveau a été organisé pendant les vacances de Toussaint du lundi 20 au jeudi 23 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 pour 12 élèves encadrés par Mesdames Loth et Thouvenin.

Les CP auront une prochaine évaluation à mi-parcours du 12 au 23 janvier 2026.

A l'école maternelle « Les Lutins » sous la direction de Mme VENOT THIERRY, 46 élèves sont répartis sur 2 classes :

- M^{me} MERCET a en charge la classe de Petite Section/Moyenne Section avec 23 élèves : 15 en PS et 8 en MS.
- M^{me} VENOT THIERRY a en charge la classe Moyenne Section/Grande Section : 23 élèves : 12 en MS et 11 en GS.

Elles sont accompagnées de deux assistantes maternelles : Mesdames Florie LALLIÉ et Mélanie CHOLEWA.





Une rentrée sous les couleurs de la solidarité



Pour cette nouvelle année scolaire, l'équipe éducative de l'école Julie-Victoire Daubié a souhaité travailler avec ses élèves sur les notions d'entraide, de respect et de partage afin de développer un environnement serein. Pour cela, en plus du travail réalisé en classe par les enseignantes, les élèves ont participé à trois actions solidaires :

Tout d'abord « **Nettoyons la nature** », organisée par la municipalité avait pour objectif de leur faire prendre conscience des enjeux écologiques de notre société.

Par cette action, ainsi que par le travail entrepris à l'école avec le tri des déchets, chaque enfant, futur citoyen, comprend que tout acte peut avoir une incidence positive ou négative sur notre environnement.

Ensuite, l'école a servi de relais à l'Association familiale de Peltre en participant aux « **brioches de l'amitié** » où toutes les sommes collectées ont été reversées à l'Afaedam (L'Association Familiale pour l'Aide aux Enfants et adultes Déficients de l'Agglomération Messine), sommes qui servent aux personnes handicapées.

Enfin, tous les élèves de l'école se sont surpassés lors d'une course d'endurance le jeudi 16 octobre ; chaque enfant, encouragé par un ou plusieurs parrains a donné son maximum lors de cette rencontre afin de récolter le plus d'argent possible pour « **Ela, mets tes baskets** », association contre les leucodystrophies.

A ce jour, l'école a récupéré une partie de **la somme (1 300€)**, dont le montant final sera annoncé aux familles au retour des vacances de Toussaint.

Toutes ces actions montrent à quel point parents et enfants sont impliqués dans les enjeux écologiques et solidaires de notre société ; chacun, à son niveau, peut changer ce qui l'entoure par un geste, une parole ou un acte ; nos élèves de maintenant sont les citoyens de demain et il est important de leur inculquer les valeurs de la République qui sont :

Liberté, Égalité et Fraternité.





Forum des associations

Sur une idée de la Commission Jeunesse et citoyenneté, **le forum des associations** a été organisé **le dimanche 7 septembre 2025 à la salle des fêtes.**

Dix associations étaient présentes (Association familiale, AEA, les petites toupies, l'APEEP, l'UNC-Val Saint Pierre, le Conseil de Fabrique, le CELAP, l'AS Peltre, le tennis club de peltre et l'association de la fête villageoise.).

Rencontres, échanges, informations, ce fut un premier forum réussi.

Un deuxième édition prévue l'année prochaine, en espérant vous y retrouver nombreux !



Association Familiale



A.S. Peltre



UNC Val Saint Pierre



APEEP



VIE ASSOCIATIVE



AEA



Association Familiale



CELAP



Conseil de Fabrique



Les P'tites Toupies



Tennis Club



Reprise des activités de l'Association Familiale

Les activités de l'Association Familiale ont repris avec entrain dès le mois de Septembre avec 2 nouveautés en soirée, gym féminine à 20h30, crochet à 19h00.

Seule exception, l'activité Piscine Enfants que nous organisons **depuis 45 ans** n'a pas pu reprendre cette année, faute de maîtres-nageurs.

Cette année, **240 Brioches de l'Amitié**, au profit de **l'AFAEDAM**, ont pu être vendues. Merci à tous pour votre générosité et à Catherine et à Mélanie pour leur aide.

Le Troc aux Plantes était très attendu et a réuni les passionnés de plantes et boutures. Les rosiers donnés par la municipalité ont été bien appréciés. Les conseils avisés des connaisseurs ont été, comme tous les ans, bien utiles et tous attendent déjà avec impatience le Troc aux Plantes prévu au printemps prochain.

Les enfants, et leurs parents aussi, ont eu beaucoup de plaisir à se déguiser et à faire la **fête pour Halloween**. Les costumes et les maquillages étaient très réussis, autant que les pâtisseries confectionnées par les mamans.

Nous vous attendons nombreux le vendredi 21 Novembre à notre Assemblée Générale ainsi qu'aux prochains événements de Novembre :

- **Dimanche 23 : Repas dansant ;**
- **Samedi 29 : Rencontre Échecs ;**
- **Dimanche 30 : Balade Intergénérationnelle, où petits et grands découvrent les énigmes cachées, au cours de leur marche.**

Et bien sûr, nous vous attendons pour la traditionnelle **Fête de Saint Nicolas le 6 Décembre**.





AEA : Association Entraide et Amitié

Encore une année d'énergie et de bonne humeur au sein de notre association pour récolter des fonds et aider 11 associations en 2025 (dont Octobre Rose).

L'AEA, c'est une équipe de bénévoles permanents ou ponctuels que je remercie vivement pour l'organisation des lotos mensuels ainsi que pour la fête sportive et culturelle de septembre sans oublier ceux qui sont venus marcher, pédaler, manger ou écouter....

Pour la première fois, l'AEA organisait cette année une balade historique à travers les rues du village. Celle-ci a rencontré un franc succès, avec 38 participants le samedi et une cinquantaine le dimanche. Les photos anciennes circulaient de main en main, permettant de partager souvenirs et anecdotes. La promenade nous a permis d'ouvrir les portes du château de Crény, mais aussi de lier la petite et grande Histoire à travers le récit de la bataille de Peltre par Jacques Devavry, les commentaires sur l'église par Jean-Marc Veler ainsi que les photos et documents rassemblés par Roger Munsch, Jean-François Thomas, Yvon Jacquemin, Sœur Jacqueline, Lucien Laurent, Patrick Heckel, André Brusseaux, Geneviève et Jean-Louis Leclaire, François Mayot et Marcelle Walschuk....



L'AEA s'engage donc à renouveler l'expérience dès que possible !





Fin d'été et début d'automne actifs pour le CELAP



La fin d'été et ce début d'automne ont été actifs pour le CELAP !

Notre ancienne pièce « **La maîtresse en maillot de bain** » continue de plaire au-delà de notre village et nous l'avons ainsi proposée à la MJC de Volmerange-les-Boulay mais également jusqu'au Luxembourg !

Toujours de beaux moments de partage et de découverte autour de cette pièce que nous aurons présentée au total devant plus de **2000 spectateurs** de la région depuis sa première représentation en 2023 !

Nous sommes actuellement en pleine préparation de la prochaine saison. Une nouvelle pièce a été choisie, et les acteurs pour la jouer ont été identifiés. Place maintenant aux répétitions et aux réflexions sur la mise en scène.

Aussi au printemps prochain vous pourrez découvrir « **Ah non ! la ménagère elle est pour moi.** » une comédie grinçante de Marc LUCAS mêlant secrets de famille et héritage !

Ne culpabilisez pas si vous riez ...

Il y a Henri, le père, qui s'est pris un bus en pleine face. Mourra, mourra pas ?

Il y a Valérie, la fille désinvolte, intéressée, égocentrique, mais pas que...

Il y a Colin, le fils et le frère de Valérie, plus effacé, plus discret, plus serviable, plus beaucoup de choses...

Il y a Olivia... Mais qui c'est cette fille-là ?

Et puis il y a Versailles, un hôtel particulier, une famille et ses secrets, un héritage à partager, et des surprises, beaucoup de surprises...

Une nouvelle édition de notre festival THEATR'A PELTRE est également en cours de préparation.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe du CELAP pour participer à l'organisation de tous ces évènements, contactez-nous !

→ www.celap.fr ou **Facebook Celap Théâtre**

Bel automne à toutes et tous !

Association Les Champs Dorés

Le samedi 6 septembre 2025 au soir s'est tenue la traditionnelle fête des voisins du lotissement des Champs Dorés organisée par l'Association du même nom.

Une centaine de participants a pu profiter du beau temps, de l'apéro, des barbecues, de la bonne humeur et de la convivialité de ce barbecue festif.

L'Association Les Champs Dorés tient à remercier la municipalité pour son aide, les associations du village qui lui prêtent du matériel (Association de la Fête Villageoise, AS Peltre et Association Entraide et Amitiés) ainsi que tous les bénévoles de l'association sans qui cette joyeuse manifestation ne serait pas possible.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine, le 1^{er} week-end de septembre.





Conseil Municipal du 27 août 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2025 :

→ SIGNATURE DE LA CONVENTION PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Peltre et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Moselle, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse du Centre Socio-Éducatif "Les Pel'tiots".

Cette convention vise à soutenir et développer les activités périscolaires proposées aux familles.

→ ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ AU TITRE DU FONDS VERT : CRÉATION D'UNE OMBRIERE PHOTOVOLTAIQUE

Le 22 juillet 2025, l'Eurométropole a informé la commune que l'instruction de sa demande de subvention était achevée et que la décision d'attribution avait été entérinée lors du conseil métropolitain du 2 juillet 2025, pour un montant de **27 976 €**.

→ DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT EESH

Dans le cadre du plan régional liés aux Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine (EESH) 2024-2026, la commune doit désigner un référent chargé de la prévention et de la lutte contre certaines espèces nuisibles pour la santé publique (moustique tigre, ambroisie, berce du Caucase, punaises de lit, etc.).

Le binôme élu-agent communal (M. Christophe LAURENT et Mme Julie VANESON, responsable du service technique), est constitué afin d'assurer une action coordonnée et efficace sur le terrain.

→ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer future **Convention Territoriale Globale 2026 – 2030** et ses éventuels avenants.

→ AVIS CONCERNANT LE PLAN DE PROTECTION ATMOSPHERE - VOLET CHAUFFAGE BOIS

Le chauffage au bois, principale source de particules fines, fait l'objet d'un plan d'action régional visant à réduire de moitié les émissions d'ici 2030.

En Moselle, le PPA des Trois Vallées (Metz-Thionville) encourage la modernisation des appareils via le fonds air-bois, afin d'améliorer la qualité de l'air.

Le plan d'action, conforme à la loi Climat et Résilience, vise à réduire de 50 % les émissions de particules fines d'ici 2030.

Il s'articule autour de 6 axes (sensibilisation, aides au renouvellement, performance des équipements, qualité du combustible, rénovation énergétique et charte d'engagement).

Seuls les appareils performants labellisés "**Flamme verte 7 étoiles**" ou équivalents seront autorisés dans les constructions neuves.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité ce projet de plan d'action.

→ CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE CONCERNANT LA MISSION D'INSPECTION EN MATIÈRE D'HYGIENE ET DE SECURITÉ AU TRAVAIL

Afin de garantir de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité pour l'ensemble de ses agents, la commune doit, comme toutes les collectivités, désigner un **Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (ACFI)**. Son rôle est de veiller au respect des règles de sécurité au travail et de proposer des actions pour prévenir les risques professionnels.

Le Conseil municipal a choisi de confier cette mission au Centre de Gestion de la Moselle (CDG 57), qui accompagne déjà de nombreuses collectivités dans ce domaine. Cette convention prendra effet à la signature et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2028.

Grâce à ce partenariat, la commune renforce son engagement en faveur du bien-être et de la sécurité des agents municipaux.



Conseil Municipal du 16 octobre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025

→ ATTRIBUTION DES MARCHÉS – RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE

Le 3 octobre 2025, le Conseil municipal a étudié les offres reçues pour les différents lots de travaux.

L'analyse a été réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre 2 POINTS ARCHITECTE.

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commande Publique, les marchés ont été attribués aux entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses :

Les lots n°11 et n°12 ont été déclarés infructueux, les offres dépassant les crédits budgétaires disponibles.

Ils seront relancés prochainement après ajustement des études.

Pour le lot n°1, l'attribution est reportée afin d'examiner plus précisément les propositions technico-économiques des deux entreprises les mieux classées.

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité l'avis de la Commission et autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

→ ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS POUR LA CRÉATION DE L'ATELIER MUNICIPAL

La Commission d'attribution des Fonds de Concours de l'Eurométropole de Metz, réunie le 22 septembre 2025, a donné un avis favorable pour soutenir le projet communal à hauteur de 120 000 €.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte cette contribution.

		ENTREPRISE	MONTANT GLOBAL EN € HT
LOT 2	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	MULTITOITS	89 916,76 €HT
LOT 3	FACADES	BATI-CLAIR	50 244,00 €H
LOT 4	MENUISERIES EXTERIEURES	MAIRE	67 947,00 €H
LOT 5	SERRUERIE	WIEDEMANN -JASALU	28 219,00 €H
LOT 6	CLOISONS	BATI CONCEPT	67 661,55 €H
LOT 7	MENUISERIES INTERIEURES	FORTUNE	46 763,00 €H
LOT 8	CHAPES CARRELAGE – FAÏENCE	DAVID NASSO	26 864,95 €H
LOT 9	SOLS	SOLS BOIS DESIGN	8 476,65 €H
LOT 10	PEINTURES	FAUST	33 084,35 €H





Recensement de la population : un outil essentiel pour notre commune

Depuis la Révolution française et de façon plus méthodique depuis 1836, un recensement a lieu périodiquement dans chaque commune de France. Les recensements nationaux organisés tous les cinq ans ont été mis en place à partir de 1801. À partir de 1946, date de création de l'Insee, toutes les communes ont été recensées exhaustivement à intervalles irréguliers (tous les 6 à 9 ans).

En janvier 2004, le système a changé pour mettre en place un recensement dit « permanent ». Depuis, le recensement de la population a été rénové et s'appuie sur une collecte de données répartie sur 5 ans au moyen d'une enquête annuelle de recensement (EAR).

C'est notamment grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets peuvent être pensés et réalisés.

POURQUOI SOMMES-NOUS RECENSÉS ?

Le recensement est indispensable pour :

- Etablir la population légale de chaque commune (population municipale et population totale) et connaître la typologie des logements ;
- Adapter les infrastructures et services publics (écoles, transports, équipements) aux besoins réels,
- Calculer la participation de l'État au budget de la commune.

QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE POPULATION MUNICIPALE ET POPULATION TOTALE

La population municipale et la population totale sont deux concepts distincts utilisés par l'INSEE pour le recensement de la population en France.

- **Population municipale** : elle inclut les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune et comprend également les enfants mineurs en garde alternée stricte ayant passé la nuit du lancement du recensement dans la commune.
- **Population comptée à part** : elle inclut les personnes résidant dans des communautés (établissements scolaires, casernes, communauté religieuse ou autre - Emmaüs par exemple, etc.) ou les élèves ou étudiants majeurs âgés de 25 ans ou plus ayant leur résidence principale dans une autre commune.
- **Population totale** : elle est la somme de la population municipale et de la population comptée à part et est utilisée pour déterminer les seuils requis pour l'intercommunalité à fiscalité propre.

En résumé, la **population totale** est plus large que la population municipale car elle inclut également les personnes comptées à part.

DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

L'opération de recensement s'est déroulée du 16 janvier au 15 février 2025 à Peltre.

La municipalité remercie Mme Vaneson et M. Stauder, agents recenseur, pour leur engagement et leur disponibilité tout au long de cette période et M^{me} Joffroy pour la coordination des opérations avec l'INSEE et la finalisation du recensement d'un secteur suite au désistement d'un agent recenseur.

Un grand merci également à tous les habitants pour leur participation active et l'accueil bienveillant réservé à nos agents.

PREMIERS RÉSULTATS DU RECENSEMENT

▪ Résidences principales :	768
▪ Logements occasionnels:	67
▪ Total des logements enquêtés :	835
▪ Total des logements non enquêtés :	23
▪ Total des logements d'habitation :	58
▪ Total des bulletins individuels :	1 689
▪ Nombre de communautés :	4
▪ Nombre de personnes recensées en communauté :	141

Rendez-vous dans 5 ans !





Annulation du PLUi : quelles conséquences pour les autorisations d'urbanisme

Par un jugement du 24 juillet 2025, le tribunal administratif de Strasbourg, saisi par des associations de protection de l'environnement et des riverains, a annulé le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Metz Métropole qui avait été approuvé par une délibération du conseil métropolitain du 3 juin 2024.

Cette annulation du PLUi survient après une suspension partielle prononcée le 8 novembre 2024, les juges des référés du tribunal administratif de Strasbourg, qui avaient été saisis au terme d'une procédure d'urgence.

Un appel contre le jugement du 24 juillet 2025 a été déposé par l'Eurométropole devant la cour administrative d'appel de Nancy mais ce recours n'est pas suspensif. La cour devrait statuer courant juillet 2026.

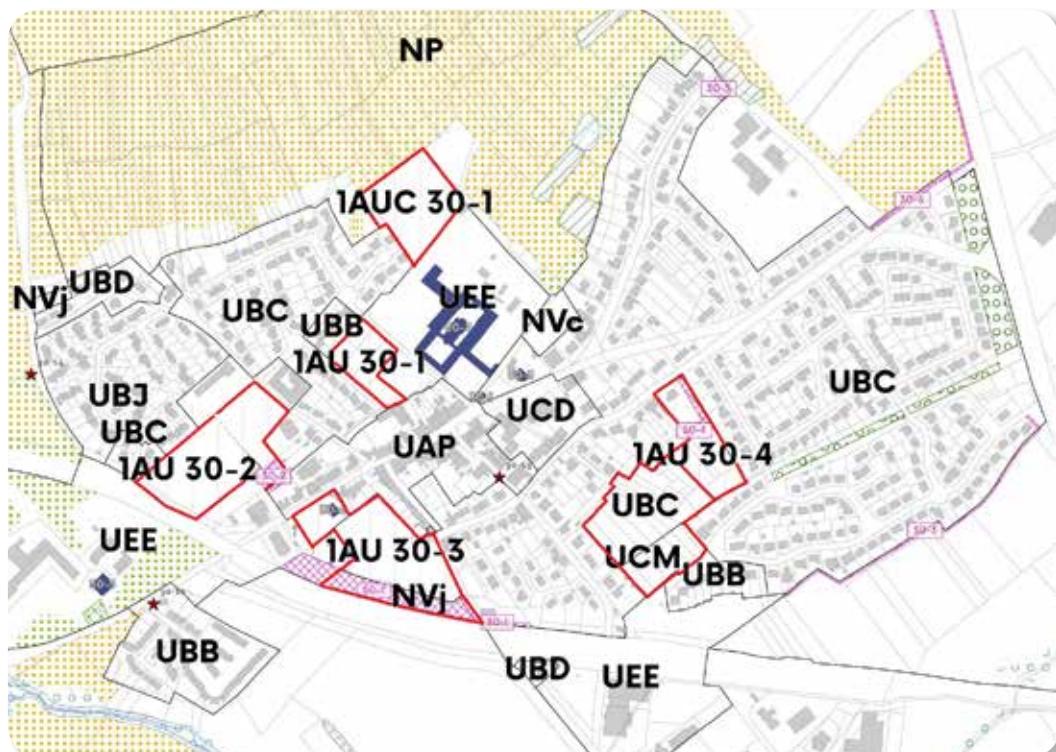
Sur le plan juridique, la conséquence est immédiate : le PLUi n'a plus aucune valeur depuis le 24 juillet 2025. De facto, les 43 Plans Locaux d'Urbanisme antérieurs à l'approbation du PLUi sont de nouveau opposables et redeviennent la référence pour toute nouvelle demande d'autorisation d'urbanisme (Permis d'aménager, permis de construire ou déclaration préalable).

Les PLU sont également consultables sur le site Internet Géoportail de l'urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>) ou sur celui de la commune de Peltre (rubrique : démarches administratives).

Cependant, les autorisations de construire délivrées avant le 24 juillet et non contestées restent valides.

Concernant Peltre, cette annulation ne présente pas d'impact particulier, dans la mesure où la municipalité n'avait pas souhaité ouvrir de nouvelles zones d'urbanisation sur le ban communal.

Les zones 1AU 30-1 et 1AUC 30-1 ont déjà été validée un Permis d'Aménager. La zone 1AU 30-2 n'est absolument plus d'actualité. Seules les zones 1AU 30-3 et qui existaient dans le précédent PLU et qui ont simplement été reprises dans le PLUi, sont retardée.





Bistrot de Vincent

Voilà déjà 7 ans que Béatrice et Vincent Giordano ont repris le café-restaurant du village.



Ils sont tous deux des professionnels aguerris. En effet, ils travaillent dans la restauration depuis le début des années 80.

Avant de s'installer à Peltre, ils ont exploité au centre-ville de Metz, deux restaurants. C'étaient des affaires plus importantes avec beaucoup de personnel et un travail intensif 7 jours sur 7.



Après la vente de leur dernière affaire messine, leur souhait était de trouver un commerce à reprendre dans un village. Pour eux, le restaurant de Peltre correspondait parfaitement à leurs envies.



A l'intérieur, le Bistrot de Vincent peut accueillir, dans une salle chaleureuse, 85 convives.



A l'extérieur, au sein d'une terrasse agréable et bien ombragée, 60 personnes peuvent s'installer.

Le midi, vous êtes accueillis par le charmant sourire de Béatrice. La cuisine est traditionnelle : tous leurs plats sont fait maison avec des produits frais et de saison.

Ils pratiquent des tarifs raisonnables, par exemple le plat du jour est à 13,50 €. Béatrice et Vincent organisent tous les mois une soirée thématique qui a toujours beaucoup de succès. En fonction des saisons, vous pouvez déguster, moules-frites, pizza, choucroute, cuisses de grenouilles, couscous, etc...

Le week-end, sur réservation, ils accueillent régulièrement des repas de groupe ou familiaux tels que mariage, communion, baptêmes, etc.

BISTROT DE VINCENT

7, rue de Gargan
57245 PELTRE
Tel : 03 55 74 20 69

Alors, n'hésitez pas à rendre visite à ce lieu, vous y dégusterez une cuisine du terroir traditionnelle et chaleureuse.



Hommage à Gilbert KESSE

Le 24 septembre dernier, Peltre pleurait l'un de ses plus illustres enfants.

Gilbert KESSE fut bien plus qu'un citoyen exemplaire : il incarna l'engagement, la fidélité et le dévouement au service des autres et de sa commune.

Homme de foi, il servit l'Église avec constance, d'abord comme enfant de chœur, puis comme sacristain à la basilique Saint-Vincent de Metz. Gilbert trouvait dans l'action quotidienne, même la plus humble, le moyen de témoigner de sa foi et de sa générosité.

Patriote ardent, profondément attaché à la France et à ses valeurs, il porta durant des décennies les drapeaux du Souvenir Français, de l'Union Nationale des Combattants et de la 95^{ème} Division d'Infanterie américaine. Reconnu jusqu'aux États-Unis pour son engagement, il demeura, presque jusqu'à ses 90 ans, un infatigable défenseur de la mémoire et de la liberté.

Gilbert, jeune adolescent de 15 ans avait assisté à l'entrée dans PELTRE des libérateurs américains en novembre 1944. Il en avait été très impressionné, au sens le plus noble du terme.

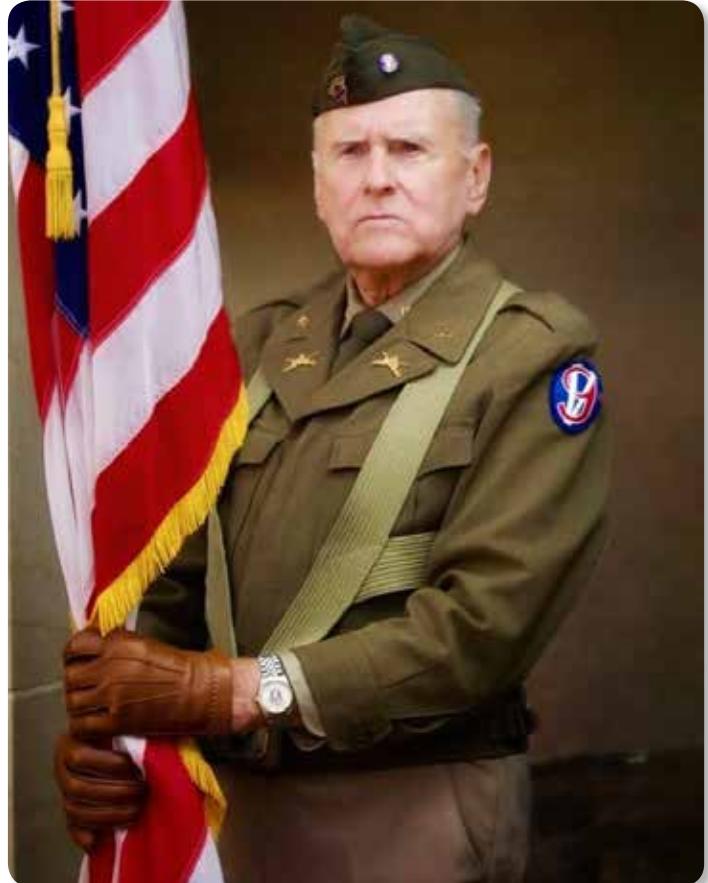
Il rappelait sans cesse le rôle de la 5^{ème} Division d'infanterie de l'armée américaine, celle des « Red Diamant » pour dans la libération de la commune.

C'est à son initiative qu'une plaque a été apposée sur le monument aux morts de la commune pour commémorer ces faits.

Son unité de préférée était toutefois la 95^{ème} Division d'Infanterie américaine, la "Victory Division", dont il arborait l'insigne sur ses tenues de porte-drapeau.

Témoin passionné de l'histoire de Peltre, il nous a transmis inlassablement le souvenir de la Libération et des sacrifices qui ont façonné notre commune. Il aimait particulier raconter celle de son père, témoin direct de la gigantesque explosion du groupe fortifié de la Marne, le 19 septembre 1944. Ses écrits, sa mémoire et son enthousiasme demeurent un précieux héritage.

Gilbert, par son exemple, nous rappelle que servir les autres, sa communauté et sa patrie, c'est donner un sens à sa vie. Son souvenir restera vivant dans le cœur de ceux qui l'ont connu et aimé.



Merci Gilbert. Vous nous manquez déjà.

État civil au 11 juillet 2025



NAISSANCE

- Camille DUPUY MUSZUMANSKI, né à Peltre le 15 juillet 2025
- Agathe FROSSINI, née à Peltre le 19 septembre 2025
- César MENUET, né à Peltre le 21 septembre 2025
- Elya AVCI, née à Peltre le 26 septembre 2025
- Emilio ERCKER, né à Peltre le 29 octobre 2025



MARIAGE

- Pierre WAGNER et Aliénor FRAPPÉ, le 17 juillet 2025
- Tristan CAILLEAU et Alison KONTZLER, le 09 août 2025



DÉCÈS

- Solange AMMANN décédée le 02 août 2025 à Ars- Laquenexy
- Gilbert KESSE décédé le 19 septembre 2025 à Metz
- Yvette DALSTILLUNG décédée le 12 octobre 2025 à Peltre
- Nicole PARDONNET décédée le 13 octobre 2025 à Ars- Laquenexy
- Bibiane MATZ décédée le 21 octobre 2025 à Metz
- Hugues MORELLE décédé le 28 octobre 2025 à Ars- Laquenexy

**Au 31 octobre
2025 nous avons
enregistré
2424 actes
au registre des
naissances de la
Commune.**

Calendrier des manifestations



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS À LA SALLE DES FÊTES

JEUDI 20 NOVEMBRE À 18H30 :
Assemblée Générale de l'AS Peltre,
club de football

VENDREDI 21 NOVEMBRE À 19H00 :
Assemblée Générale de l'Association
Familiale

**DIMANCHE 23 NOVEMBRE À PARTIR DE
11H30 :**
Repas de l'Association Familiale,

VENDREDI 28 NOVEMBRE À 19H00 :
Assemblée Générale
de l'Association pour la Gestion
de la Fête Villageoise

DIMANCHE 30 NOVEMBRE À PARTIR DE 9H00 :

Marché de Noël et bourse aux jouets
de l'Association « Les P'tites Toupies »

**SAMEDI 6 DÉCEMBRE À PARTIR DE
16H30 :** Cortège de la Saint Nicolas
organisé par l'Association Familiale et le
Conseil Municipal, départ rendez-vous
devant la mairie puis arrivée CSE

VENDREDI 12 DÉCEMBRE À 19H00:
Loto de l'AEA (ouverture des portes à 18h00)

SAMEDI 13 DÉCEMBRE À 20H00 :
Concert de Noël organisé par le Conseil
Municipal avec le concours du Chœur de
l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole, à
l'église Notre Dame de l'Assomption au
profit du Téléthon

DIMANCHE 14 DÉCEMBRE À PARTIR DE 15H00 :

Loto des enfants de l'APEEP

**DIMANCHE 18 JANVIER
À PARTIR DE 12H00 :**
Repas des Séniors

VENDREDI 23 JANVIER À 19H00:
Loto de l'AEA
(ouverture des portes à 18h00)

**DIMANCHE 25 JANVIER
À PARTIR DE 9H00 :**
Vide grenier Adulte de l'Association
« Les P'tites Toupies »